

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2021

Date de la convocation :

13 juillet 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 5

- votants : 6

L'an deux mil vingt-et-un, le 20 juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Etaient présents : Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, , M. PINEAU

Etai(ent) excusé(es) : Mme DEGAS, Mme CHOPIN, M. PHILIPPEAU, M. POCHE

Etai(ent) absent(s) : M. GUION, Mme TROMEUR

Membre ayant donné pouvoir : Mme DEGAS donne pouvoir à M. MALTAVERNE

Secrétaire de séance : Mme GENTILHOMME

D2021-031 : CONVENTION DE DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Monsieur le Maire expose que Joris LAURENT étant Sapeur-pompier Volontaire au Centre de Secours et d'incendie de l'Araize, il sera amené à suivre des formations et à partir en intervention. Dans ce cadre, le S.D.I.S. 49 propose de passer une convention avec la commune, afin de fixer les conditions de prise en charge du salaire durant ces absences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires avec le S.D.I.S. 49

ACCORDE une prise en charge annuelle de formation de **19 heures**

ACCORDE une disponibilité opérationnelle à partir de 14h

OPTE pour un maintien de salaire et la perception par le SDIS 49 des indemnités du S.P.V.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 22 juillet 2021
GUINEHEUX Dominique., Maire

